

COMPTE RENDU

de la réunion ordinaire du Conseil Municipal

de Châteauneuf-sur-Cher du 26 Juin 2018

L'an deux mil dix-huit le dix-huit juin, Nous William PELLETIER, Maire de Châteauneuf-sur-Cher, avons convoqué individuellement chacun des membres du Conseil Municipal à siéger à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire de ses séances, le vingt-six juin deux mil dix-huit.

Le vingt-six juin deux mil dix-huit à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, convoqué le dix-huit juin deux mil dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur William PELLETIER, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, la séance a été publique. Étaient présents M. William PELLETIER, Mme Marie-Christine SOUPIZET, M. Gilles COMBAUD, Mme Ghislaine CHAPIER, M Pascal LANDOIS, Mme Annick FORGEAT, M. Rémy DESBOIS, Mme Florence PIERRE, M. Fabien BEGASSAT, Mme Elisabeth GUERIN, MM. François GAMBADE, Nicolas BROQUEREAU.

Étaient excusés Mme Nadine BLANCHARD pouvoir à Mme SOUPIZET, M. Jean-Claude MAURIN pouvoir à M. PELLETIER, M. Denis JOUANIN

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme FORGEAT a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-huit heures trente minutes.

Avant lecture du procès verbal de la séance du 22 Mai 2018, le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour de la réunion: Avis sur le projet de développement touristique « NOTRe CHER VALLEE ».

Le procès-verbal de la séance du 22 Mai 2018 est approuvé à l'unanimité, le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Communes nouvelles

Monsieur le Maire définit la commune nouvelle et ses objectifs, rappelant également que 2018 est la dernière année où il est possible de créer une commune nouvelle avant les prochaines élections municipales. La commune nouvelle est une commune dotée des mêmes compétences et qui se substitue aux communes fusionnées qui subsistent sous forme de communes déléguées. L'objectif initial est de permettre la poursuite d'un service public de qualité. La réalisation d'investissements coûteux sera facilitée par cette fusion, les missions de Police et d'Etat Civil resteront attachées à chaque commune déléguée. Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur son intention dans la démarche de création d'une commune nouvelle avec Venesmes, Saint-Symphorien, Chavannes et Serruelles. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de poursuivre dans cette démarche sachant que la prochaine étape sera de réunir les différents conseils municipaux pour échanger sur cet objet. M. GAMBADE précise que l'Association des Maires peut déléguer une personne pour aider à la réflexion.

Modification dans la demande de subvention DETR pour l'Agenda d'Accessibilité Programmé

Monsieur le Maire présente un nouveau plan de financement pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux estimés à 85 234,92 € HT. Dans le cadre de la DETR, l'Etat peut participer à hauteur de 40% du coût hors taxe soit 34 093,97 €. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce nouveau plan de financement.

Révision ou renouvellement de baux locatifs

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le loyer ni les charges locatives du logement 3 Rue de l'Île, de renouveler le bail à loyer du logement 1^{er} étage Place de l'Hôtel de Ville à Châteauneuf-sur-Cher à partir du 1^{er} Août 2018 au montant de 350 € mensuel, de ne pas augmenter le loyer du local professionnel sis 2 Place de l'Hôtel de Ville, de ne pas augmenter le loyer du logement sis Place des Promenades.

Projet de développement touristique

M. GAMBADE, délégué communal au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) expose : une réflexion a été menée par le SICALA afin d'évaluer à l'échelle de la vallée du Cher l'impact du flux touristique et les potentiels de développement. Ainsi, un inventaire de tous les points d'intérêts présents sur le territoire du SICALA a été effectué. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet. A l'unanimité le Conseil municipal acte le principe du lancement du projet touristique « NOTRE CHER VALLEE »

Affaires diverses

Considérant l'accroissement d'activité au complexe des eaux vives en Août, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la **création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet pour la période du 1^{er} au 31 Août 2018 au complexe des eaux vives.**

Mme GUERIN évoque le panneau de **signalisation mis en place sur le chemin rural dit de l'Ermitage à la Chaume** qui interdit la circulation des véhicules affectés au transport de marchandises. Il convient de le compléter avec un panneau « sauf engins agricoles ».

Mme GUERIN souhaite être informée de **l'avancée des dossiers de mise en accessibilité des bâtiments communaux.** M. PELLETIER informe de la demande de pièces complémentaires par les services de la Direction Départementale des Territoires.

Mme FORGEAT demande à ce que les enfants des classes élémentaires bénéficient d'un **nouveau créneau à la piscine** de Saint-Florent-sur-Cher. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Elle rappelle également la **fête de fin d'année de l'école élémentaire** organisée prochainement.

Mme PIERRE rappelle que le 1^{er} Juillet 2018 aura lieu la fête « **La Castelnautique** » organisée sur le complexe des eaux vives et réunissant les associations de Châteauneuf-sur-Cher.

M. COMBAUD rapporte une demande de mise en place de **ramassage des encombrants** pour ceux dans l'impossibilité de se déplacer. M. PELLETIER rappelle une circulaire préfectorale qui interdit aux collectivités d'effectuer cette mission.

M. BROQUEREAU évoque les dégâts occasionnés par les véhicules de la Communauté de Communes lors de **l'entretien des berges du Cher.**

La séance est levée à 20h20.